

L'assistance aux formalités cessation d'activité

La CMA de l'Ariège vous accompagne
dans les formalités juridiques liées
à la cessation d'activité

► Objectif

Assister, conseiller le chef d'entreprise, souscrire toutes les déclarations liées à l'arrêt de l'activité et délivrer les extraits de radiation du répertoire des métiers.

► Bénéficiaires

Tous les chefs d'entreprise du secteur des métiers en entreprise individuelle ou en société.

► Prestation

La CMA vous apporte :

- l'information sur les pièces à fournir,
- l'assistance conseil lorsque le dossier est incomplet.

La CMA vous délivre :

- les récépissés de déclaration des formalités,
- le certificat de radiation.

La CMA transmet :

- la formalité aux organismes partenaires.

► Modalités

Sur rendez-vous à Foix.
Par courrier ou par internet

► Références

Le Centre de Formalité de la CMA est le seul reconnu par l'INSEE, l'URSSAF, le RSI, les Services fiscaux, la Chambre de commerce et d'Industrie, le Greffe du Tribunal de commerce pour les entreprises dont une activité relève du secteur des métiers .

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00
Centre de Formalités et Répertoire des Métiers
b.rincon@cm-ariège.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ariège

Cédant et repreneur d'entreprise artisanale